



## SÉMINAIRE DE FORMATION SUR LE DROIT OHADA

LA CREATION ET LA VIE DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES SOUS L'EMPIRE DU DROIT DE L'OHADA :  
MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION ET LA PRATIQUE

23 au 26 juillet à KINSHASA à l'Hôtel VENUS

BULLETIN D'INSCRIPTION<sup>1</sup>

Pour vous inscrire à ce séminaire, merci de compléter intégralement ce formulaire d'inscription.

Mr  Mme  Melle

NOM : .....

PRENOM : .....

FONCTION : .....

ORGANISME : .....

COURRIEL : .....

TEL : .....

**Modalités de validation de votre inscription :**

Complétez et renvoyez ce formulaire d'inscription dûment rempli par e-mail, voie postale ou remise en main propre à :

Maître Alidor KAHISHA (Kinshasa)

Avocat au Barreau de Kinshasa

☎ +243 817007680

✉ [seminaire@aedj.org](mailto:seminaire@aedj.org)

Maître Gisèle NTUMBA KAPINGA

Avocat au Barreau de Kinshasa

☎ +243 999934864

**FRAIS DE PARTICIPATION<sup>2</sup> :**

Tarif individuel : 350 \$ US

Tarif groupe – entreprise (à partir de 6 personnes) : 330 \$ US

**REGLEMENT<sup>3</sup> :**

- En espèces contre reçu :

Kinshasa : Me Alidor KAHISHA (☎ + 243 817007680)

Me Gisèle NTUMBA KAPINGA (☎ + 243 999934864)

- Virements internationaux sur le compte de l'AEDJ domicilié à Paris en France (frais de banque à la charge du payeur) :

BANQUE BNP Paribas, Agence Paris Porte d'Orléans

RIB 30004-02109-00010057045-77

IBAN FR76 3000 4 021 09 00 0100 5704 5 77

Code B.I.C. BNPAFRPPGB

**Merci d'indiquer le nom du participant et la mention « Séminaire Kinshasa Juillet 2013 »**

- Virement nationaux sur le compte AEDJ Kinshasa : TMB Agence siège Kinshasa : N° compte **1201 5030635 00 60**
- Paiement par Paypal : email de paiement – [info@aedj.org](mailto:info@aedj.org)

**Merci d'indiquer le nom du participant et la mention « Séminaire Kinshasa Juillet 2013 »**

*N.B : Les factures vous seront remises au début du séminaire ou préalablement, sur demande.*

*Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à l'AEDJ et lui parvenir au moins cinq (05) jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de cinq (05) jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant, l'AEDJ facturera au participant inscrit 100% du prix de la formation. Les remplacements de participants sont admis. Les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmées par écrit à l'AEDJ. L'AEDJ se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.*

**IMPORTANT :**

- Afin de bien organiser l'accueil, nous vous demandons de bien vouloir **vous présenter ½ heure avant le début de la manifestation**
- Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription dûment rempli **avant le 10 juillet 2013 inclus, date limite d'inscription**
- **Vous pouvez nous adresser par mail, avant le séminaire, vos questions et préoccupations pratiques en relation avec la thématique du droit des sociétés**

<sup>1</sup> **À NOTER :** Vous pouvez trouver, sur le site de l'AEDJ : [www.aedj.org](http://www.aedj.org), les comptes rendus des rencontres et études qui ont eu lieu depuis le mois de septembre 2011, ainsi que les newsletters diffusées sur [www.ohada.com](http://www.ohada.com).

<sup>2</sup> Le tarif comprend l'accès au séminaire et aux pause-café et déjeuner exclusivement. Les communications vous seront adressées par messagerie électronique.

<sup>3</sup> A réception du bulletin d'inscription et du règlement, une lettre ou courriel de confirmation sera adressé au participant. De même à l'issue de la formation, une attestation de participation sera adressée au participant.